

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 1 février 2022, à 20 h, à huis clos.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-02-021

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, avec l'Arrêté numéro 2022-007 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du Conseil se tiendront à huis clos à la salle municipale, Les séances du Conseil seront enregistrées et mises sur le site Internet de la Ville.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20h08

2022-02-022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} février 2022 à 20 h

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en janvier 2022

5. Administration et finances

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt des formulaires DGE-1038

5.3 Dépôt des intérêts pécuniers de madame Chantal Bilodeau

5.4 Adoption du règlement 140 modifiant le règlement 131 relatif au code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux de Maddington Falls

5.5 Adoption du règlement 141 modifiant règlement 132 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés

5.6 Formation des élus sur le comportement éthique

5.7 Autorisation de faire des demandes d'offres pour l'asphaltage du stationnement municipal.

6. Sujets divers (demeure ouvert)

7. Rapport des élus

8. Période de questions

9. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-02-023

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 LES CORRESPONDANCES REÇUES EN JANVIER ONT ÉTÉ TRANSMISES AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES AVANT LA PRÉSENTE SÉANCE.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-02-024

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	47 626.61 \$
Infractions	135.00 \$
Location salle	105.00 \$
Divers (remboursement de frais de justice)	00.00 \$
Total	47 866.61 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 466.83 \$
Salaires employés	4 383.03 \$
Comptes payés	44 255.54 \$
Paiement émis	1 594.03 \$
Total	52 699.43 \$

Adoptée

5.2 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038

CONSIDÉRANT QUE

L'article 513.2 de la LERM prévoit que la trésorière doit déposer l'ensemble des formulaires DGE-1038 reçus au plus tard à la séance régulière du conseil municipal qui suit l'expiration du délai de 90 jours après le jour du scrutin.

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations DGE-1038 des candidats suivants :

Patrice Morin, Chantal Bilodeau, Eve-Lyne Marcotte, Denise Houle, Gaétan Légaré, Steven R. Deshaies, Bernard Philipps, Claude Gélinas, Fabien Pelletier et Ghislain Brûlé.

5.3 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DE MADAME CHANTAL BILODEAU

CONSIDÉRANT QUE l'article 358 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités indique que chaque élu doit déposer une déclaration de mise à jour de ses intérêts pécuniers;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration doit être faite dans les 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation d'élection;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations reçues de

Madame Chantal Bilodeau conseillère au poste 1.

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 131 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE MADDINGTON FALLS

ATTENDU QUE L'avis de motion et la présentation de ce projet de loi ont été fait lors de la séance du 11 janvier 2022.

ATTENDU QUE les avis publics concernant celui-ci ont été fait en date du 12 janvier 2022 et affiché et qu'un avis a été publier le 1^{er} février dans le journal local le Causeur.

ATTENDU QUE ce règlement sera adopté à la séance du 1^{er} mars 2022.

5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 141 MODIFIANT RÈGLEMENT 132 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE L'avis de motion et la présentation de ce projet de loi ont été fait lors de la séance du 11 janvier 2022.

ATTENDU QUE les avis publics concernant celui-ci ont été fait en date du 12 janvier 2022 et affiché et qu'un avis a été publier le 1^{er} février dans le journal local le Causeur.

ATTENDU QUE ce règlement sera adopté à la séance du 1^{er} mars 2022.

5.6 FORMATION DES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

2022-02-025

ATTENDU QUE pour donner suite aux élections, les nouveaux élus doivent suivre une formation obligatoire sur le code d'éthique;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire les élus à une formation à distance sur le comportement éthique en date du 23 avril et au montant de 149\$ + taxes chacun et que celle-ci sera payée par la municipalité.

Adoptée

5.7 AUTORISATION DE FAIRE DES DEMANDES D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT MUNICIPAL.

2022-02-026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire asphalté le stationnement de l'édifice municipal et qu'elle peut demander des offres de services de gré à gré, tel que son règlement de gestion contractuelle 138 le lui permet;

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve -Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des offres de services à plus de 2 fournisseurs pour l'asphaltage, le lignage et l'éclairage du stationnement municipal.

QUE les prix doivent être valide pour une période de plus de 90 jours et que la municipalité validera par résolution et par écrit les fournisseurs retenus d'ici le mois de juin 2022.

Adoptée

6.SUJET DIVERS (OUVERT)

6.1. Fin de l'entente de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource administrative avec St-Rosaire.

2022-02-027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de saint-Rosaire a signé une entente avec Maddington Falls concernant le partage d'une ressource administrative;

CONSIDÉRANT QUE cette personne ressource a terminée;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été subventionnée par le MAMH via le Fonds région et ruralité- Volet 4 soutien à la coopération municipale;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE La municipalité de Maddington Falls mette fin à l'entente signée intermunicipale avec la municipalité de St-Rosaire et ainsi ferme le dossier de la subvention qui a été géré et administré par la municipalité de St-Rosaire.

Adoptée

7.RAPPORT DES ÉLUS

8.PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION de madame Jocelyne De Serres
QUESTION de madame Christine Durocher

9.LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-028

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h45.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le ____ mars 2022
